Bollène (84) : alors qu'il sortait tout juste de prison, il déclenche 3 départs de feu sur des terrains en friche ; déjà condamné pour des incendies en 2019 et 2020, il écope de 26 mois de prison et d'une interdiction de territoire français

05/05/2023 à 7h01



Le 24 mars à 23 h 30, les gendarmes de Bollène sont sollicités pour trois départs de feu sur un même terrain en friche à Bollène détruisant environ 40 m². Lors des constatations minutieuses, les militaires découvrent un briquet sur les lieux. Saisi et envoyé au laboratoire, cet objet va parler grâce à l'ADN. Il amène vers un homme de 32 ans, défavorablement connu de la justice notamment pour des incendies commis en 2019 et 2020 à Bollène, de nationalité étrangère. L'homme sortait tout juste de prison en février 2023.

L'individu a été placé en garde à vue et présenté devant le

parquet de Carpentras le 2 mai puis incarcéré dans l'attente de son jugement le 3 mai. Lors de cette comparution immédiate, il a été reconnu coupable de récidive de destruction du bien d'autrui par un moyen dangereux pour les personnes. Il a été condamné à 26 mois d'emprisonnement et interdiction définitive du territoire français. Il sera donc expulsé à l'issue de sa détention.

Le Dauphiné

(Merci à René)